



REPUBLIQUE D'HAÏTI

RAPPORT NATIONAL SUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES

**Préparé dans le cadre de la Conférence Mondiale sur la
Prévention des Catastrophes
Kobe – Hyogo, Japon, Janvier 2005**

Août 2004

Préparé avec l'appui technique et financier du
Programme des Nations Unies pour le Développement



Renseignements sur les responsables nationaux qui ont fourni les informations



Information	Direction de Protection Civile	Coordination SPGRD
<i>Nom et prénoms</i>	Mme Alta Jean Baptiste	Mr Abel Nazaire
<i>Poste</i>	Directeur	Coordinateur
<i>Organisation</i>	Direction de Protection Civile / Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Sécurité Nationale	Direction de Planification / Ministère des Affaires sociales
<i>Adresse</i>	Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Sécurité Nationale, Palais des Ministères Port-au-Prince Haïti	Ministère des Affaires sociales Rue de l'Enterrement # 16 Port-au-Prince Haïti
<i>Téléphone</i>	(509) 228-2537 ou 222-2284	(509) 222-3961/3178
<i>Fax</i>	(509) 22-8231	
<i>E-mail</i>	altajeanbaptiste@yahoo.com	abelnazaire@yahoo.com
<i>Site Web</i>	www.ht.undp.org/risques	

Les informations fournies ont fait l'objet de consultations avec des Directeurs, des cadres et/ou des consultants des institutions et organismes suivants :

- Le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités territoriales et de la Sécurité Nationale (MICTSN)
- Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)
- Le Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication (MTPTC)
- La Centrale Autonome Métropolitaine d'approvisionnement en Eau potable (CAMEP)
- Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du développement Rural (MARNDR)
- Le Ministère de l'Environnement (MDE)
- Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)
- Le Ministère des Affaires Sociales (MAS)
- Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS) - Enseignement fondamental
- La Croix Rouge Haïtienne
- Le PNUD et L'OPS/OMS
- La compagnie d'assurance Ibas
- Des ONG : Médecin du Monde

Composante 1 Engagement politique et aspects institutionnels

1.1-Politique, stratégies et législations nationales relatives à la réduction des risques de catastrophe

L'orientation politique en matière de gestion de risques et de désastres est clairement exprimée dans le Plan National de gestion des risques et des désastres (PNGRD)¹. Les éléments de politiques se retrouvent tant dans l'avant propos signé du Ministre de l'Intérieur et des collectivités territoriale agissant en sa qualité de Président du Comité National de Gestion des Risques et des désastres(CNGRD) que dans l'énoncé des objectifs et l'approche conceptuel. La Protection Civile est défini en tant que « système participatif, avec des responsabilités partagées (en matière de gestion des risques et des désastres) entre le gouvernement, les autorités locales, la société civile et la population en général »². Quoique bénéficiant d'un large support du gouvernement et de la Présidence, « la gestion des risques et des désastres est fondamentalement apolitique »³

La « stratégie nationale constitue l'engagement du gouvernement d'Haïti à ne pas seulement orienter son action sur la gestion des désastres, mais aussi d'agir directement sur les causes et les facteurs qui génèrent l'état de risques. Les deux approches sont capitales »⁴ et sont complémentaires. Cette stratégie comporte « des actions pratiques et à court terme, destinées à renforcer la capacité de réponse (gestion des désastres) et des actions a long terme (gestion des risques) »⁵ agissant sur les causes et les facteurs de risques. Cette approche faisait de ce plan, au moment de sa conception, un model pour les autres pays de la Caraïbes et de l'Amérique Latine. Les actions mises en oeuvre devraient permettre « de:

- Dépasser les pratiques prédatrices, en privilégiant des activités en harmonie avec l'environnement ;
- Evaluer avec attention les principaux processus, activités et infrastructures (sociaux et physiques) qui sont de nature vulnérable, qui contribuent à augmenter la vulnérabilité, ou qui ont la possibilité de réduire la vulnérabilité ou d'augmenter la capacité de réponse ;
- Repenser les programmes d'investissement privés et publics de façon à réduire la vulnérabilité, et partant, l'impact probable des désastres ;
- Renforcer la capacité nationale (Etat, société civile et population) à répondre, de façon appropriée, aux désastres. »⁶

Le PNGRD comporte trois axes d'interventions prioritaires :

- Le programme de gestion des risques au niveau central ;
- Le programme de gestion des désastres au niveau central ;
- Le programme de gestion des risques et des désastres au niveau local.

¹ Plan National de Gestion des Risques et de Désastres – Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales/Direction de Protection Civile. Publié en Février 2001 et révisé en 2003 - Annexe 1

² Plan National de Gestion des Risques et de Désastres – Février 2001. Page 4

³ Plan National de Gestion des Risques et de Désastres – Février 2001. Page 5

⁴ Plan National de Gestion des Risques et de Désastres – Février 2001. Page 13

⁵ Plan National de Gestion des Risques et de Désastres – Février 2001. Page 14

⁶ Plan National de Gestion des Risques et de Désastres – Février 2001. Page 13

Il est à noter que le PNGRD est, dans sa conception lié au Plan d'action pour l'environnement (PAE) dont le but est de contribuer au développement humain durable de la population haïtienne en lui fournissant « un cadre de vie et les bases nécessaires pour l'épanouissement des ressources humaines et l'augmentation de la productivité nationale ». ⁷ Le PAE a été validé puis publié et mis en application.

Du point de vue légal, peu de texte supporte l'action dans ce domaine. La loi du 22 Août 1983⁸ créant l'Organisation Pré-désastre et de secours (OPDES), organisme non fonctionnel, dont la mission était la préparation et la réponse aux désastres n'a jamais été révisée. La Direction de Protection Civile (DPC) qui, de fait, depuis 1998 assure la coordination des actions en matière de gestion des risques et des désastres ne figure que sur des lois de finances comme celle de l'exercice 1996-1997⁹. Des efforts sont déployés depuis tantôt cinq ans pour palier à cet état de fait. Un avant projet de loi a été élaboré avec le support technique du PNUD. Celui-ci adresse aussi bien le fonctionnement de la DPC que celui du système de protection civile en Haïti. Il est actuellement en révision. Des experts étudient son adéquation à l'importance à accorder à la Protection Civile et aux lois du pays. En absence d'un parlement fonctionnel, un décret devrait le consacrer sous peu. Son application permettra entre autre d'élever le statut de la Direction de Protection Civile¹⁰ et à lui donner ainsi l'autorité nécessaire pour remplir pleinement sa mission¹¹.

Relatif à la mise en application du plan national de gestion de risques et de désastres, des efforts sont consentis tant pour la capacitation de la DPC que pour la mise en place d'un système décentralisé et favoriser l'implication de tous les acteurs. Il est à noter que le processus initié est loin d'être satisfaisant. Les moyens dont disposent les structures sont très limités face aux actions devant permettre la réduction du risques en agissant sur les facteurs de vulnérabilité et la réponse aux désastres qui eux nécessitent un investissement financier et humain important. Un **plan de mise en œuvre du PNGRD**¹² a été élaboré avec la participation tant des intervenants que de donateurs potentiels. Il est finalisée et comporte des programmes et projets portant aussi bien sur la gestion du risque que la réponse aux désastres. Il a permis déjà la mobilisation de ressources. A titre d'exemples, citons :

- La préparation d'un résumé du PNGRD devant permettre sa vulgarisation ;
- Le renforcement et l'extension des structures de Protection Civile dans le Sud et la Grand Anse (Montant : 550.000\$, source de financement : PNUD)
- Le projet d'alerte précoce Camp Perrin (Montant : 80.000 \$, Source de financement : UE)

De plus, deux initiatives récentes pour rechercher les intrants nécessaires à la concrétisation d'actions clés dans le domaine sont à signaler :

⁷ Plan D'action pour l'environnement, Ministère de l'Environnement, Juin 1999 – Annexe 1

⁸ Le Moniteur – 138e année No 69

⁹ Le Moniteur – 152e année No 43

Budget Général de la République d'Haïti Exercice 1996-1997. Voies et moyens du Budget Général – Chapitre 18 – page 45

¹⁰ La DPC devrait notamment être élevé au rang de direction générale. Elle est actuellement une direction centrale du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

¹¹ Mission et Attribution de la Direction de Protection Civile. DPC/MICT en annexe 2

¹² Projet HAI/03/002 – Appui à la mise en œuvre du Plan national de gestion des risques et des désastres - Annexe 3

- L'élaboration en Mars 2004 par le Système des Nations Unis (SNU) du **programme intégré de réponse aux besoins urgents des populations vulnérables** (PIR)¹³
- L'élaboration (Mai – Juin 2004) et l'obtention de financement (Juillet 2004) pour le **Cadre de Coopération Intérimaire** (CCI)¹⁴ dont le volet en rapport avec la gestion des risques et des désastres est bien développé et a fait l'objet d'un large consensus.

Une des premières retombées de cette dernière initiative, le CCI, est le réengagement de la Banque Mondiale (BM) et la mobilisation des ressources du Low Income Countries Under Stress Trust Funds (LICUS TF) pour supporter un projet à hauteur de \$ US 1.000.000. Ce projet qui sera réalisé en collaboration avec le PNUD sous couvert d'un comité de pilotage¹⁵ se décompose comme suit :

- Développement d'un plan de reconstruction pour Fonds Verrettes, intégrant la réduction des risques dans le plan d'aménagement du territoire à long terme :
- Assistance d'urgence pour Fonds Verrettes qui conduira également à la réduction de la vulnérabilité et la sauvegarde des vies et des biens :
- Appui institutionnel visant le renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences à tous les niveaux

Un Programme d'urgence en gestion des risques et des désastres est en préparation. Le financement à partir d'un prêt de la BM peut atteindre US \$ 9.000.000,00. Les composantes de l'assistance de la BM à la gestion des Risques et Désastres sont les suivantes :

- Renforcement institutionnel de la Direction de Protection Civile (DPC) et du Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des désastres (SPGRD) ;
- Appui à la mise en place pour l'axe d'intervention pour l'identification et le suivi des risques de désastres ;
- Gestion locale des risques ;
- Reconstruction dans les zones affectées de l'Ouest et du Sud Est.

1.2-Organe national de coordination et de collaboration multisectorielle en matière de réduction/prévention des risques de catastrophe incluant les Ministères chargés de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture/utilisation du sol et aménagement du territoire, de la santé, de l'environnement, de l'éducation, de la planification du développement et des finances.

La structure nationale de protection civile comporte plusieurs niveaux de coordination qui incluent les Ministères chargés de la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de l'utilisation du sol, de l'aménagement du territoire, de la santé, de l'environnement, de la planification du développement et des finances. Le Ministère de l'éducation a été récemment intégré aux structures.

¹³ Document disponible sur [HTTP://www.reliefweb.int/](http://www.reliefweb.int/) et annexe 3

¹⁴ Gouvernement Haïtien, ONU, BM, BID – Document en annexe 3

¹⁵ Comité de Pilotage composé de : MICTSN/DPC, MPCE, un représentant d'un autre Ministère concerné. – Document en annexe 3

Le système National de protection Civile est coiffé par le **Comité National de Gestion des risques et des désastres (CNGRD)**. Il regroupe les autorités du plus haut niveau de l'Etat et de la société Civile. Il se compose des personnalités suivantes :

- Le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités territoriales et de la Sécurité Nationale¹⁶,
- Le Ministre de la Santé Publique et de la Population,
- Le Ministre des Travaux Publique Transport et Communication,
- Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du développement Rural,
- Le Ministre de l'Environnement,
- Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe,
- Le Ministre des Affaires Sociales,
- Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique,
- Le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,
- Le Président de la Croix-Rouge Haïtienne.

Le CNGRD, par délégation du Premier Ministre est présidé par le Ministre de l'Intérieur et des Collectivité Territoriale. Le secrétariat exécutif du Comité est assuré par la Direction Générale du Ministère de l'Intérieur et des Collectivité Territoriale (MICT) appuyé par la Direction de Protection Civile (DPC). Le CNGRD « établit les lignes directrices relatives à la planification, l'organisation et la coordination, sur tout le territoire national, des actions visant la réduction des risques et la réponse aux désastres »¹⁷.

Le **Secrétariat Permanent de Gestion des risques et des désastres (SPGRD)** est l'instance de coordination technique, responsable de la gestion des actions prévues au PNGRD. Il est formellement présidé par le Directeur Général du MICTSN. Ce dernier, dans la pratique, délègue ses pouvoirs à la DPC et/ou, comme actuellement au représentant du Ministère des Affaires Sociales. Il comporte des hauts fonctionnaires des Ministères et organismes suivants :

- Le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Sécurité Nationale,
- Le Ministère de la Santé Publique et de la Population,
- Le Ministère des Travaux Publique Transport et Communication,
- Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du développement Rural,
- Le Ministère de l'Environnement,
- Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe,
- Le Ministère des Affaires Sociales,
- Le Ministère de la Justice (Police Nationale haïtienne :PNH),
- Le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,
- La Croix-Rouge Haïtienne

¹⁶ Antérieurement Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT)

¹⁷ Plan National de Gestion des Risques et de Désastres – Février 2001. Pages 14,15,16 – Annexe 1

Le SPGD comporte deux branches :

- Une destinée à la gestion des désastres, le **Centre d'Opération d'Urgence (COU)**, instance activée en cas de désastres ou de probabilité de désastres et qui a la responsabilité de « promouvoir, planifier et maintenir la coordination et l'opération des différentes institutions impliquées dans la réponse aux urgences et aux catastrophes.

Il est composé de représentants des institutions suivantes¹⁸ :

- Le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités territoriales et de la Sécurité Nationale (MICTSN),
 - Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP),
 - Le Ministère des Travaux Publics, Transport et Communication (MTPTC),
 - Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du développement Rural (MARNDR),
 - Le Ministère de l'Environnement (MDE),
 - Le Ministère des Affaires Sociales (MAS),
 - Le Ministère de la Justice (Police Nationale haïtienne : PNH),
 - Le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS),
 - La Croix-Rouge Haïtienne (CRH)
-
- Une destinée à la gestion des risques et dont l'action est continue. Elle se matérialise par le travail des **groupes thématiques** et des **comités institutionnels/sectoriels**. Les groupes thématiques comportent des représentants d'institutions étatiques, d'universités, d'Organisations Non Gouvernementales (ONG), des membres d'organes des Nations unies et de structures privées lucratives ou non lucratives. Les groupes constitués¹⁹ sont :
 - Communication et information du public, coordonné par le MSPP ;
 - Code de construction, coordonné par le MTPTC ;
 - Risque sismique, coordonné par le Bureau des Mines et de l'énergie.

Un groupe se réunit très souvent pour étudier les problèmes de sécurité alimentaire lié à la sécheresse. Il n'est pas formellement constitué.

A niveau départemental, communal et local, les **comités départementaux et locaux de gestion des risques et des désastres** formés ont la responsabilité de la gestion des risques et des désastres. Ils regroupent des représentants d'institutions étatiques, de la CRH, des ONGs et d'agences internationales présentes dans leur aire d'action, de membres de la société civile. Le système national compte actuellement a des degrés divers de fonctionnalité²⁰:

¹⁸ Coordonnées en annexe 4

¹⁹ Coordonnées des coordonnateurs en annexe 4

²⁰ Voir répartition géographique des comités en annexe 4

- 8 comités départementaux²¹ sur 10
- 48 comités communaux sur 135²²
- 30 comités locaux sur 572 sections communales²³

Les comités locaux mis en place par la CRH et l'OXFAM ne font pas partis des données sus- citées.

1.3- Initiatives ou plans sectoriels intégrant les concepts de réduction (prévention) des risques dans leurs initiatives/domaines respectifs de développement (gestion des ressources en eau, réduction de la pauvreté, adaptation aux changements climatiques, éducation, planification du développement, etc.)

Il existe divers plans sectoriels et initiatives dans les domaines de la gestion des ressources en eau, la réduction de la pauvreté, l'adaptation aux changement climatiques, éducation, planification et développement, Réduction de risques /conservation et utilisation de sol.

Gestion des ressources en eau - La gestion de l'eau dépend de plusieurs entités étatiques : La Centrale Métropolitaine d'Eau Potable (CAMEP) en assure la gestion au niveau des communes de Port-au-Prince, Carrefour, Pétion ville, Delmas, Cite Soleil et Tabarre ; Le Service National d'Eau Potable (SNEP) couvre la distribution de l'eau sur le reste du Territoire. Ces deux directions générales sont sous tutelle du MTPTC. Le POCHEP, projet du MSPP construit de petit système d'eau potable à caractères communautaires. Le MARNDR à la gestion des eaux souterraines, des cours d'eau et des systèmes d'irrigation.

A titre d'exemple, citons des programmes réguliers et des projets d'instances étatiques et d'ONG oeuvrant en Haïti planifiés, récemment réalisés ou en cours :

- Construction, entretien et réparation de systèmes d'irrigation ; Aménagement de barrages d'essais ; Mise en place de bassin de distribution ; Construction de citernes familiales – Plan d'action MARNDR²⁴.
Financement Gouvernement Haïtien/Trésor Public :
 - exercice 2001-2002 : G 38.067.445,65
 - exercice 2002-2003 : G. 72.800.809,00
- Etudes sur la vulnérabilité des secteurs eau, agriculture, forêts. MDE
- Appui a l'élaboration de plans communaux de gestion des ressources naturelles (la gestion de la ressource eau douce) – Exercice 2004-2005 – En préparation - MDE – MARNDR – Aménagement du Territoire/MPECE- Unité de planification urbaine/TPTC
- Programme de protection des périmètres rapprochés de sources captées par la CAMEP (périmètres définis dans le cadre du plan directeur d'alimentation en eau potable de Port-au-Prince. CAMEP. en cours

²¹ Le comite de l'Ouest forme n'a jamais fonctionne. Les Nippes ont été récemment élevé au rang de département. Des comités territoriaux de protection civile y seront installés progressivement dans ce nouveau département.

²² Le pays compte 135 communes

²³ Formation – DPC/MICTSN

²⁴ Rapport d'activités. Point II- Les réalisations par action.

- Reboisement des périmètres immédiats de la source de Mariani – 2004- CAMEP via firme d'exécution : Haïti Jardin. Financement fonds propres de la CAMEP. Coût : G. 2000.000
- Mise en place d'une usine de traitement d'eau pour permettre le traitement des eaux des sources Cerisier et Plaisance polluées (alimentation de la zone Est de Port-au-Prince). Négociation en cours avec la firme Degremon (ancienne Lyonnaise des eaux) CAMEP - Coût estimatif US \$ 1.000.000
- Etude, en cours, de la protection de la nappe phréatique de la Plaine du Cul de Sac - CAMEP – 2004
- Recherche en eau - Université Quisqueya

Réduction de la pauvreté – Les activités entreprises sous le thème « réduction de la pauvreté » sont réalisées sous le leadership du MPCE. La sécurité alimentaire dépend du MARNDR.

- Cadre méthodique du processus d'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté – MDPCE – Septembre 2003
- Stratégies et initiatives de développement économique régional et local *dans le cadre d'une stratégie globale de promotion d'emplois productifs et de lutte contre l'exclusion sociale* – MPCE/PNUD/BIT – Août 200
- Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) – MARNDR – Exercice 2001-2002
- Production et santé animale – MARNDR- Exercice 2002-2003

Adaptation aux changements climatiques – les activités de ce thème relève principalement du MDE. Ce Ministère compte un cadre, spécialiste de hauts niveaux, comme point focal National pour les Changements Climatiques et un autre pour la lutte contre la désertification.

- Plan National pour l'adaptation aux changements climatiques – MDE. Juin 2003- Juin 2005. Coût : \$ US 198.665,00 (Fonds pour l'environnement Mondial) plus 10% de contrepartie haïtienne
- Plan National de lutte contre la désertification – MDE. En préparation.

Education - Les activités d'éducation sont réalisées dans le cadre du Plan National de l'éducation défini par le MDENJS. Le curriculum de l'école fondamentale édité en 1989 qui en découle n'inclus pas un volet spécifique de gestion des risques mais est porteur d'enseignement de points importants en rapport avec la protection de l'environnement (aspect sensibilisation très poussée), importance de l'eau, le reboisement, les tremblements de terre, la protection de la santé. L'enseignement du Volet sciences expérimentales dans les classes du fondamentales (1^e a 9^e année) repose dans écoles tant publiques que privées sur le dit Curriculum. Les activités d'alphabétisation des adultes relève de la Secrétaire d'Etat à l'Alphabétisation.

Des programmes méritent d'être citées :

- Programme d'enseignement universel
- Programme de lutte contre l'analphabétisme
- Projet d'appui au renforcement de la qualité de l'éducation (PARQUE) – financement UE
- Projet d'éducation de base (PEB) – Financement BID

Planification/développement – Des activités dans le domaine sont menées par le MARNDR :

- Aménagement de pistes agricoles. MARNDR. Exercice 2002-2003 –Source de financement Gouvernement Haïtien/trésor Public. Coût : G. 1.682.430,00
- Mise en valeur de nouvelles terres. MARNDR. Exercice 2002-2003 — Source de financement Gouvernement Haïtien/trésor Public. Coût : G. 19.574.762,00
- Cartographie aérienne – MPCE/UTSIG

Réduction de risques /conservation et utilisation de sol : des activités dans ce domaine sont réalisées par divers entités. Citons:

- Aménagement des bassins versants (cordon de pierre, haie vive, seuils mis en place, canal de contour, hampe de paille, Mur sec, bande enherbée) ; traitement de ravin ; mise en terre de plantules. MARNDR. Exercice 2002-2003.
- Assistance technique pour la protection des parcs et forêts (projet APPF) suspendu. Coût : US \$ 25.0000.000, 00. Source de financement : BM
- Mitigation structurelle au Morne l’Hôpital (région métropolitaine de Port-au-Prince. Projet en préparation. MDE – MICTSN/OSAMH²⁵. 2004-2005
- Consensus sur Objectifs et indicateurs pour la réhabilitation ou la protection des sols en Haïti. En préparation. MDE – MARNDR – Aménagement du Territoire/MPECE- Unité de planification urbaine/TPTC

1.4- La réduction des risques de catastrophe dans les plans nationaux de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire de l’ONU, du Document Stratégique sur la Réduction de la Pauvreté (DSRP), des Plans d’action nationaux d’adaptation, des Plans nationaux d’action environnementale et du Plan de mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial sur le développement durable.

La réduction de risque est intégrée dans divers plans nationaux tenant compte des Objectifs du Millénaire de l’ONU, du Document de préparation du plan Stratégique sur la Réduction de la Pauvreté (DSRP), des Plans d’action nationaux d’adaptation, des Plans nationaux d’action environnementale et du Plan de mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial sur le développement durable.

²⁵ Organisme de surveillance et d’aménagement du morne l’hôpital

Les principales personnes contacts sont :

- Ministère du Plan et de la Coopération Externe

Structure	Nom et Prénom	Coordonnées
Direction Générale	Robert Jean	Ministère du Plan et de la Coopération Externe Palais des Ministères Port-au-Prince, HAÏTI Tel : 228-2514
UTSIG	Mme Gina Porcenat	Ministère du Plan et de la Coopération Externe Place du Marron Inconnu Port-au-Prince, HAÏTI Tel : 222-0976

- Ministère de l'Environnement

Structure	Nom et Prénom	Coordonnées
Secrétaire d'Etat	Mr Yves André Wainright	Ministère de l'Environnement Haut de Turgeau Port-au-Prince, HAÏTI Tel : 245-0635
Coordination Nationale Gestion Risques et Désastres au MDE/Point focal pour la convention nationale sur les changements climatiques	Mr Jean Pierre Moise	Ministère de l'Environnement Haut de Turgeau Port-au-Prince, HAÏTI Tel : 245-0504 moisejp@hotmail.com
Coordination pour la convention nationale de lutte contre la désertification	Mr Joseph Vernet	Ministère de l'Environnement Haut de Turgeau Port-au-Prince, HAÏTI Tel : 245-0504

- Ministère des travaux publics, transport et Communication

Structure	Nom et Prénom	Coordonnées
Direction Générale	Ing Yverlt Eveillard	Ministère des travaux publics, transport et Communication Palais des Ministères Port-au-Prince, HAÏTI Tel : 221-4243 /222-3230 /222-9088
Section d'études d'impact environnement	Ing Neils Antoine	Ministère des travaux publics, transport et Communication Palais des Ministères Port-au-Prince, HAÏTI Tel : 221-

Service d'entretien des équipements urbains et ruraux (SEEUR)	Ing.	Ministère des travaux publics, transport et Communication Rue du magasin de l'Etat Port-au-Prince, Haïti Tel :
---	------	---

- Ministère des Affaires sociales :

Structure	Nom et Prénom	Coordonnées
Direction Générale	Me Jean Yves Georges	Ministère des Affaires Sociales Rue de l'Enterrement # 16 Port-au-Prince, Haïti Tel : 222-1711
Direction de Planification	Mr Abel Nazaire	Ministère des Affaires Sociales Rue de l'Enterrement # 16 Port-au-Prince, Haïti Tel : 221-0717 abelnazaire@yahoo.com
EPPLS (Projet de logements sociaux)	Ing Alphonse Pascal	EPPLS Delmas 3, 2 ^e Cite St Martin # 34 Port-au-Prince, HAITI Tel: 246-0344

- Ministère de la santé Publique et de la Population

Structure	Nom et Prénom	Coordonnées
Direction Générale	Dr Michael Leandre	Ministère de la santé Publique et de la Population Palais des Ministres Port-au-Prince, HAITI Tel 222-3609
Coordonnateur santé – désastres	Dr Jean Marie Georges	Ministère de la santé Publique et de la Population Palais des Ministres Port-au-Prince, HAITI Tel 222-1535/ 221-3895 janjang@caramail.com
Service d'Epidémiologie	Dr Roc Magloire	Ministère de la santé Publique et de la Population Tel : 222-1358

- Ministère de l'Education nationale

Structure	Nom et Prénom	Coordonnées
Direction Générale	Mr Michel Emmanuel Bazil	Ministère de l'Education Nationale Rue Dr Audin Port-au-Prince, Haïti Tel 223-4716
Enseignement Fondamentale	Mr Vixamar	Ministère de l'Education Nationale Rue Dr Audin Port-au-Prince, Haïti Tel 223-4716

- Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement rural

Structure	Nom et Prénom	Coordonnées
Direction Générale	Agr. Edrice Bonel	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement rural Route Nationale #1, Damien HAITI Tel : 250-0561/250-3171
Service National des Ressources en eau (SNRE)	Ing. Ivelt Chery	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement rural Route Nationale #1, Damien HAITI Tel : 250-0561/250-3171
Direction des Ressources Naturelles	Agr Carly Jean Jeune	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement rural Route Nationale #1, Damien HAITI Tel :250-3573
Direction des Parcs et forets/bassins versant	Agr Ogé	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement rural Route Nationale #1, Damien HAITI Tel : 250-0561/250-3171
Service des ressources halieutiques	Agr Pierre Guy Lafontant	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du développement rural Route Nationale #1, Damien HAITI Tel :250-3102

Centre National de Météorologie	Mr Ronald Semelfort	Centre National de Météorologie Aéroport Toussaint Louverture Delmas, HAITI Tel :250-1163/250-1163
------------------------------------	---------------------	--

1.5- Codes en matière de pratiques et de normes de construction, codes prenant en considération les risques sismiques

Il n'existe pas en Haïti de code, ni de normes nationales de construction en matière de risques sismiques. Le Ministère des travaux Publique transport et communication (TPTC) a récemment fait l'effort de compiler un « Recueil de textes de lois réglementant les constructions et l'occupation de l'espace physique sur l'ensemble du territoire national »²⁶. La loi sur l'urbanisme de 1963 fixe les règlements et le processus à suivre pour la délivrance du permis de construire. Compte tenu des risques (tremblements de terre et cyclone) les ingénieurs construisent en fonction des normes acquises à l'université à laquelle ils ont appartenu. Les normes le plus souvent appliquées sont donc Française ou Nord Américaine. La DPC/MICT en collaboration avec les MTPTC dans un premier temps avec l'appui technique et financier de l'OPS/OMS puis avec celui de l'USAID à réaliser à l'intention des ingénieurs Haïtiens deux séminaires sur le code de construction. Ces séminaires ont aboutit à la mise en place du comité thématique « Code de construction » dont la coordination a été confiée au MTPTC. Le recueil de loi cite antérieurement est une retombée positive de cette initiative.

Les difficultés pour faire respecter la loi sur l'urbanisme sont nombreuses :

1. Un grand nombre de constructions ne sont pas réalisés par un ingénieur ;
2. Les responsabilités sont diluées entre les Mairies (délivrance des autorisations de construire) et les TPTC (avis technique). Certains Mairies perçoivent cette activité comme un moyen de percevoir une taxe non comme une activité technique. Il en résulte de nombreux problèmes entre les TPTC et ces mairies particulièrement lorsque les autorisations sont données dans des zones à hauts risques (Ex : construction de maisons a proximité de pylônes supportant des fils de haute tension) ;
3. La structure responsable de l'urbanisme est placée au TPTC à niveau trop bas pour imposer les décisions aux autres entités de l'état. La responsabilité est en effet confiée à un service. Il serait souhaitable, vu son importance, qu'elle soit élevée au rang de Direction Générale ou de Secrétairerie d'état à l'urbanisme ;
4. Il n'y a quasiment pas d'actions coercitives pour obliger le respect des lois.

²⁶ recueil publie en Octobre 2003 – Annexe 2

1.6- Disponibilité d'un budget annuel pour la réduction des risques de catastrophe.

Au budget national, il n'existe pas de lignes spécifiques : Réduction de risques.

Cependant, comme mis en évidence dans les réponses antérieures, plusieurs activités sectorielles visent la réduction de risques. Des montants sont alloués au budget National pour ces entités ou celle-ci génèrent des fonds propres. Dans tous les cas en matière de réduction de risques ces budgets sont insuffisants. Ces activités sont retrouvés dans les budgets (fonctionnement – investissement) des Ministères et institutions suivants :

- Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales :
 - Budget de la Direction de protection Civile, Coordination gestion des risques
 - Budget des collectivités territoriales, Action de curage des canalisations d'eaux, de conservation de sols réalisés des Mairies (actions ponctuelles)
 - Budget de l'Organisation de Protection du Morne l'Hôpital (OSAMH)
- Ministère des Travaux Publique, transport et Communication :
 - Budget et curage, de drainage des eaux de pluies
 - Budget de la SEMANAH (réglementation du transport maritime)
 - Budget de l'AAN (réglementation du transport aérien)
 - Budget de l'EDH (protection/entretien du barrage de Peligre)
 - Bureau des Mines et de l'Energie
- Ministère de l'Agriculture :
 - Budget de conservation de sol et traitement de basins versants
 - Budget de protection des berges de cours d'eau
 - Budget de protection de Parcs et forêts
 - Budget du Centre National de Météorologie (CNM)
- Ministère de l'environnement :
 - Budget de la direction Promotion des ress pour l'envir et dev
 - Budget de la direction Cadre de vie et assainissement
 - Budget de la direction Biodiversité et contrôle de l'érosion
- Ministère de la Santé Publique et de la Population :
 - Budget de direction Assainissement
 - Budget service d'épidémiologie
 - Budget Direction de Communication

Assistance Externe :

Des projets de réductions de risques sont en cours et disposent de financement externe. Ils sont réalisés par des structures étatiques ou par des ONG. Citons notamment :

- Projet d'appui a la mise en œuvre du plan National de gestion des risques et des désastres. Mai 2003 – Avril 2005
Financement Externe²⁷: Fonds Trac \$ 200.000, Fonds UNDP/CO 250.000 Autres 100.000

²⁷ Contre partie Haïtienne : US \$ 40.000, 00

- Projet d'alerte précoce au niveau de Camp Perrin – DPC – Financement UE a travers le PNUD – Coût 80.000 Euro
- Projet d'approvisionnement en eau potable de quartiers défavorisés – CAMEP – Financement Agence Française de Développement – Coût : Euro 2.2 million. (Choix de firmes sélectionnées soumis pour non objection a la firme de financement)
- Projet initié de réponse aux urgences (suite des émeutes de février - Mars 2004) fourniture des désinfectants, pompe, génératrice. CAMEP – Financement OMS : Coût : US \$ 600.000
- Projet de réduction de vulnérabilité aux désastres Naturelles – Cap-haïtien. Organisme d'exécution : OXFAM. Financement : UE. Montant : 325.500 Euro
- Help sector preparedness at local level – Bas Artibonite. Organisme d'exécution : Croix Rouge .Financement : UE. Montant : 263.700 Euro
- Prévention d'inondation a Fonds Verrettes. Organisme d'exécution : Helpage /ASODLO. Financement : UE. Montant : 223 935 Euro
- Projet de réduction de risques dans Nord Est. Organisme d'exécution : Plan Haïti. Financement : UE²⁸.

1.7- Participation du secteur privé, de la société civile, des ONG, des milieux universitaire et scolaire, des médias aux efforts de réduction des risques de catastrophe.

Le secteur privé, la société civile, les ONG, les milieux universitaire et scolaire, les médias prennent part aux efforts de réduction des risques de catastrophe à travers des mécanismes formels inscrit au PNGRD. Ils se retrouvent formellement au **comité consultatif de la société civile**²⁹, au niveau des **comités thématiques, dans les comités communaux et locaux**³⁰.

Pour assurer la coordination, Il est écrit au PNGRD qu'un membre du Comité consultatif de la Société Civile participe aux réunions du SPGRD et qu'un membre de ce secrétariat siège au comité et a pour rôle de le dynamiser. Il est à noter qu'en réalité le comité consultatif de la société civile n'a jamais été fonctionnel. Les ONG siègent au comité d'appui de la communauté International. Les causes sont les suivantes :

- Historiquement, le terme « société civile » avait une connotation politique forte et le SPGRD et de leur conseillers techniques (consultants internationaux) craignaient l'immiscions de politiques partisans au sein du système.
- Il était, en fonction de liens existant entre certaines ONG et les institutions internationales et la carence de ressources humaines (manque de temps), plus pratiques de lier les deux groupes (Nombre de réunions réduites). De plus, cette liaison facilitait les prises de décisions.
- La liaison facilitait les contacts entre les bailleurs et les pourvoyeurs de services.

²⁸ Personne contact : Agronome Caton - Tel :5109471

²⁹ PNGRD page 22 – point 4.6

³⁰ PNGRD page 22 – point 4.4, 4.6

Des effets négatifs se sont fait sentir :

- Le rôle consultatif était dilué ou tout simplement occulté. Les rencontres avec les ONG ont en grande partie pour but la réponse aux désastres.
- Le nombre de participant aux réunions est large, ce qui ne permet pas à tous les participants d'émettre et/ou faire valoir leur opinion.
- Certaines ONG considéraient ces rencontres comme une plateforme d'information pour traiter bilatéralement avec la DPC ou une agence ou encore, obtenir l'information pour leur prise de décisions sans participation à l'action de coordination.

Une opportunité qui est exploitée par la DPC pour apporter des corrections à cet état de fait est le grand élan de solidarité qui a suivi les inondations de Mai 2004. La constitution du comité consultatif de la société civile est en bonne voie et des mécanismes formels de collaboration seront établis.

Les structures universitaires se sont particulièrement impliquées au niveau de comités thématiques. Les groupes thématiques « code de construction et surveillance sismique » comportent un membre de quatre universités dont deux étatiques et deux privés. Se sont :

- La faculté des sciences de l'Université d'Etat d'Haïti
- L'Ecole Nationale de Géologie Appliquée, Université d'Etat d'Haïti
- L'Université Quisqueya
- L'Université Richard Leconte

Ces deux comités, très actifs à leur origine, ont considérablement ralenti leurs activités. Ils ne réunissent plus que de façon ponctuelle. Les causes de ce ralentissement sont :

- Le peu de suivi de leurs recommandations ;
- Les difficultés rencontrer pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre les projets identifiés tel : la dotation du pays en matériel de mesures sismiques.

Les efforts de la DPC visant à former des cadres compétents et de haut niveau ont été supportés par une université privée, l'Université Quisqueya. Un travail conjoint a permis, avec l'appui de la FAVA –CA et de South Florida University (USF)³¹, la réalisation de cours de formation sur la gestion des risques et des désastres au sein de cette Université au cours des années 2001-2002. Les trois premiers modules de cette formation se sont réalisés sur une période de 15 mois. Ce fut la première formation à niveau universitaire dans le domaine en Haïti. Un certificat de South Florida University (USF) a été remis aux huit (8) participants³² à la fin de trois modules par l'USF. La participation des étudiants au 4^e Module sur la planification leur donnera droit au diplôme de USF. Un financement pour cette phase est recherché.

L'Institut Haïtien de Santé Communautaire (INHSAC) a réalisé en collaboration avec la DPC diverses sessions de formation à l'intention d'étudiants en Santé Communautaire leur apportant ainsi des connaissances de base dans le domaine.

³¹ Fonds USAID

³² Mr A. Nazaire MAS et Mr H Hilaire, DPC/MICTSN ont participé à cette formation

Avec les medias, le SGRD, la DPC, l'UNICEF, le CNM en tant d'entités propres ont travaillé à la capacitation de journalistes. Plusieurs séminaires ont été réalisés en ce sens surtout dans le cadre d'exécution de plans de préparation de saison cyclonique.

Des activités pour intégrer les medias aux structures formelles de coordination notamment au groupe thématique communication et au groupe d'appui de la société civile ont été menés :

- Rencontre avec des Patrons de Presses Indépendantes
- Rencontre avec l'association des Patrons de Presses
- Rencontre avec des journalistes
- Rencontre avec des représentants de journalistes
- Participation à des séances de formation organisées par des journalistes pour leurs pairs

Ces différentes rencontres n'ont malheureusement pas aboutis à la désignation, par consensus, d'un représentant de la presse dans les structures. Les principales causes sont les suivantes :

- Le non suivi de l'activité en matière de Protection civile par les journalistes en dehors de périodes de crises,
- la grande rotation de personnel au niveau des medias
- la perte de compétences dans le domaine à la DPC et les démarches non soutenus.

Une question reste sans réponse : la représentation doit-elle se faire au niveau d'un directeur de media ou au niveau d'un journaliste ?

Toutefois, la presse n'a jamais marchandé ses services aux structures de protection civile. Pour potentialiser la collaboration avec les medias, la DPC est entrain d'engager, sous contrat, un porte-parole dont une des fonctions sera l'établissement de mécanismes formels de coopération.

Composante 2 Identification des risques

2.1-Disponibilité d'une cartographie/évaluation des aléas

Le pays dispose des documents suivants :

- Carte et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponse en Haïti développé par l'OXFAM³³. C'est un travail de grande valeur. Le document repose sur une base de données fiables. Il couvre tous les aléas à l'échelle nationale³⁴. Le MICT/DPC a appuyé le processus. Des échanges ont eu lieu entre le SPGD et le consultant en charge de la préparation des

³³ Travail réalisé par les consultants : Phillippe Mathieu, Jean Arsene Constant, Josue Noel, Bobby Piard

³⁴ Document de référence disponible en annexe 5

cartes tout au long du travail. L'interprétation des données doit toutefois être validée par les structures de protection civile pour compléter le processus. De plus, un calendrier d'actualisation périodique est à établir.

Le document, compte tenu de son importance, est largement utilisée.

- Cartes de risques aux inondations dans l'Artibonite réalisée a travers le Projet de gestion de risques dans le Département de l'Artibonite – DPC, Financement UE a travers le PNUD – Coût 80.000 Euro
- Des cartes aériennes réalisées par l'UTSIG et montrant les failles, les glissements de terrain, les zones fortement érodées.
- Des évaluations des aléas par des comités locaux lors de leurs formations et leur représentation sur cartes.

La Protection Civile a, de plus, une banque de donnée qu'elle a maintenu actualisée jusqu'en 2003. Les données de 2004 sont disponibles mais non encore incluse à la base de données. Initialement, les données ont été compilées par la représentante de l'ACDI à la Protection Civile. La base de donnée a été remise à la DPC qui l'a épuré puis maintenu a jour grâce a un appui du PNUD (Le PNUD ayant appointe un VNU dont ce fut une des taches). Elle regroupe des données en rapport aux grands et petits désastres (Urgences et catastrophes) :

- Cyclone
- Tremblement de terre
- Inondation
- Glissement de terrain/éboulement
- Incendie
- Affrontement et émeute
- Accidents routiers, maritimes et aériens

Les données recueillies servent à la planification en matière de protection civile et sont disponibles pour tous ceux travaillant à l'aménagement du territoire, aux programmes et projets de développement en général.

2.2- Réalisation d'études d'évaluations des vulnérabilités et des capacités.

Le document le plus complet est celui réalisé par l'OXFAM et cit au point 2.1 : Carte et étude de risques, de la vulnérabilité et des capacités e réponses en Haïti.

La méthodologie utilisée dans l'élaboration du dit document est présentée dans les pages 19 à 23. Voir document en annexe.

Les coordonnées de la personne en charge sont les suivants:

Mme Yolette Etienne
Coordonnatrice de Programme OXFAM GB
Rue Marcadieu #4, Bourdon, Port-au-Prince, Haïti
Tel : 245-9077/ 245-2113/ 245-8122

Fax : 245-9077

Email : yetienne@oxfamhaiti.org ou yoletteetienne@yahoo.com

2.3- Disponibilité de mécanismes de surveillance des risques et de cartographie des risques – Responsable.

L'UTSIG est un institut spécialisé du MPCE. Il dispose de tout un jeu de cartographie aérienne mettant en évidence de risques.

Les coordonnées de la personne en charge sont les suivants:

Mme Gina Porcenat
UTSIG
Place Nègre Marron Inconnu
Port-au-Prince, Haïti
Tel : 222-0976

2.4- Analyse systématique de l'impact et des pertes d'ordre socio-économique et environnemental après chaque catastrophe.

A date, le pays ne dispose pas d'analyse systématique d'impact de désastres. La collecte de l'information, suite à un désastre, permet tout juste d'organiser la réponse aux besoins immédiats des populations et en déterminer l'ampleur. En ce qui a trait à l'importance économie, elle fait l'objet d'estimation.

Des efforts sont en cours afin de pouvoir systématiquement déterminer l'impact et la valeur socio-économique et environnemental des désastres. La première étape, suite à l'identification des besoins, a été d'initier la formation de cadres au niveau de différentes structures étatiques. A cet effet, un atelier a été réalisé à Port-au-Prince en Août 2003 par le MICT/DPC et le Ministère de l'environnement avec l'appui technique et financier de la BID (Projet ATN 7289-HA). Le séminaire intitulé « Evaluation économique, sociale et environnementale des désastres comme outil pour la prévention et la réduction des risques et des dégâts » a abordés les aspects suivants:

- Défis des désastres
- Les effets macro-économiques des désastres
- Les variables économiques de l'impact des désastres
- La méthode d'évaluation des dégâts sur l'environnement
- Evaluation des dégâts sur l'infrastructure
- Méthodologie d'évaluation dans les secteurs sociaux
- Impact socio-économique des désastres : la perspective de genre
- Impact socio-économique des désastres : impact sur le secteur agricole – l'élevage
- Impact socio-économique des désastres : Impact sur le secteur industriel – commerce - tourisme
- Le profil de la reconstruction après désastres

Les outils n'ont jamais été utilisés par les structures nationales de Protection Civile. Les émeutes du début de l'année 2004 et inondations de mai dernier offrent un champ d'application de ces outils. La formation ayant été insuffisante, la DPC n'est pas a même de passer de la théorie à la pratique. L'appui d'un consultant

dont le rôle serait de faire avec elle et les différentes entités impliquées (Travaux publics, agriculture, environnement, affaires sociales, santé) une analyse des récents événements permettrait d'une part d'obtenir des données pertinentes et d'autre part un transfert de connaissances. Cette demande d'assistance est clairement exprimée par la DPC. Cette demande a retenu l'attention du PNUD.

Les données collectées, à date, après un désastre se réfèrent à :

- L'identification du type de désastre, la localisation de la zone affectée
- Le nombre de personnes affectées : Nombre de morts, nombre de blessés, nombre de sans abris :
- L'affectation de l'habitat : Nombre de maisons détruites, Nombre de maisons endommagées :
- Les pertes au niveau de l'infrastructure, de l'agriculture, du bétail (non quantifiée) de façon précise.

Une nouvelle grille d'évaluation rapide de dégâts³⁵ vient d'être validée. Elle permet notamment d'obtenir en plus une estimation des besoins et des données sur les structures en place. Elle permet dont :

- L'identification du type de désastre, la localisation de la zone affectée
- Les dégâts enregistrés au niveau humain et habitat
- La santé : les services disponibles et les dégâts enregistrés
- La disponibilité en eau et en électricité
- L'identification de problèmes d'assainissement
- L'impact direct sur l'éducation
- Les pertes au niveau de l'infrastructure, de l'agriculture, du bétail
- La situation des voies de transport
- La disponibilité d'institution sur le terrain

2.5-Disponibilité de systèmes d'alerte précoce sur les catastrophes.

Un système d'alerte précoce en matière de menaces hydrométéorologiques est en application³⁶. Il couvre tout le pays. Il a cependant d'énormes lacunes. Celles-ci sont liées au manque d'outil au Centre National de Météorologie devant lui permettre de collecter des paramètres d'analyse et produire toute l'information nécessaire au déclenchement de l'alerte. Un exemple parlant se réfère à l'intensité des pluies sectorielles ayant entraîné des inondations graves tant en Haïti qu'en République Dominicaine en mai 2004. Un projet radar avait été conçu pour palier à cette situation. Il impliquait Haïti, la République Dominicaine et la Jamaïque avec un financement de l'Union Européenne (Projet DIPECHO). Ce projet s'est malheureusement réduit, pour Haïti, à un projet d'alerte précoce à Camp Perrin. Le projet d'alerte précoce à Camp Perrin répond à un besoin réel et urgent mais son envergure est moindre que celle du projet initial.

Les deux dernières dépressions tropicales qui ont pénétré le bassin de la Caraïbe ont entraîné le déclenchement du système d'alerte. Les messages du service

³⁵ Copie en annexe 6

³⁶ Document d'alerte précoce: CNM Annexe 7

météorologique en la circonstance sont présentés à titre d'exemple³⁷. L'information une fois arrivée aux contacts clés : DPC, SNU est analysée et diffusée par email, fax, téléphone, presse parlée, écrite, télévisée aux différents intervenants et a la population générale. Un exercice de simulation, l'exercice antérieur, avait permis d'évaluer les mécanismes en place. Il mérite d'être repris pour rendre plus agile le processus et former les intervenants récemment enrôlés. De plus, il est important de mettre en place des mécanismes de suivi permettant de déterminer tous disfonctionnements du système et l'application de mesures correctrices cèles.

Comme souligné au paragraphe précédent, il n'existe pas en réalité de système de suivi formel de l'information à travers le système d'alerte. La rétro alimentation se situe entre le CNM, la DPC, le SNU, les responsables de comité régionaux. Ainsi, relatif aux alertes du mois d'août 2004 aucune réaction du public n'a été enregistrée. Au mois de Mai, la population sinistrée à signaler n'avoir pas reçu d'information préalable et les eaux leur sont arrivées en pleine nuit. Elle n'a pas eu le temps de réagir. Ces données reportées par la presse ou des intervenants n'ont pas été systématiquement collectées et ne se prêtent pas à des analyses. Elles plaident toutefois pour la mise en place de mécanismes de suivi. Antérieurement, il a quand même des indices de réception de l'information dans les zones les plus reculées du pays. Deux exemples positifs et un exemple négatif en témoignent :

- La réaction positive de la population de Mapou a la veille du Cyclone Georges. Dès réception de l'information, les leaders communautaires ont acheté des batteries et ont utilisé des portes voix pour faire parvenir l'information à toute la population. Quoique la zone soit restée sous l'eau plus d'une année après le passage du cyclone, une seule fatalité a été à déplorer. Elle est liée à l'imprudence d'un membre de la communauté qui a tenté de récupérer des biens dans des maisons deux jours après l'inondation.
- Le relais de l'information au niveau de la radio locale de Tiburon, ville située à l'extrême pointe ouest de la presqu'île du Sud vers la population.
- La réaction d'une Mairie du département du Sud qui, recevant l'information à travers le système de radiocommunication du MICT, a avoué n'avoir pris aucune disposition pour relayer l'information sachant que celle en provenance de la DPC retransmise par des stations de radio commerciale et arrivent à la population.

Composante 3 Gestion des connaissances

3.1- Disponibilité d'un système de gestion d'informations sur les risques de catastrophe (aux niveaux gouvernemental et non gouvernemental).

Des informations sur les risques sont collectées tant par des structures étatiques qu'au niveau de certaines ONG. Cependant, le pays ne dispose pas d'un système de gestion de l'information sur les risques de catastrophe.

Sont collectées des informations sur :

³⁷ Voir annexe 7

- Les failles (Cartes des failles : Bureau des Mines et de l'énergie - Vue aériennes : UTSIG)
- La nature des sols (MTPTC – Bureau des Mines et de l'énergie)
- Les routes des cyclones (Jeux de cartes du CNM)
- Les zones inondables (Banque de données DPC - MARNDR)
- Les réserves en eau et la qualité de l'eau (MARNDR - CAMEP)
- Cartes et étude des risques, de la vulnérabilité et des capacités de réponses en Haïti (OXFAM)

L'information résulte de la compilation de données au cours des ans (Constitution de banques et données) et l'analyse de ces dernières. Elle est aussi collectée lors d'enquêtes et/ou à travers des projets spécifiques (Photos aériennes, résultats d'analyses...). Des points GPS ont été installés il y a environ deux ans. L'analyse de la lecture des données qui seront générées enrichira les connaissances dans ce domaine. Il n'existe aucun instrument de mesures sismiques.

Les informations ont en générales une dissémination réduite. Elles sont présentes lors de conférences ou d'ateliers. Les données faisant l'objet de publication sont déposés à la bibliothèque nationale et/ou distribuées. Les informations collectées servent de références à des planificateurs, et de base à l'enseignement. On a assisté l'année antérieure à une large dissémination des travaux de l'UTSIG. L'effort fait en la circonstance mérite d'être suivi et soutenu.

3.2- Relation entre les communautés académique et de la recherche du pays et les institutions nationales ou locales intervenant dans la prévention des catastrophes.

Peu d'institutions d'enseignement supérieur font de la recherche en Haïti. Parmi elles l'Université Quisqueya, l'Ecole Nationale de Géologie appliquée ont eut à travailler avec la DPC et le SPGRD. Le partage de l'information entre la DPC, le SPGRD et ses structures s'est fait principalement lors de réunions conjointes de travail.

L'utilité de ces institutions s'est matérialisée dans :

- Pour l'Université Quisqueya, par la mise à disposition de chercheurs, de techniciens, d'infrastructures pour réaliser la carte de risque aux inondations de la Vallée de l'Artibonite, dans le développement de curricula de formation, la réalisation de cours et conférences dans le domaine. Un colloque réalisé en juillet 1998 dont le thème « décentralisation et développement » a permis la présentation de travaux de recherches et la sensibilisation des participants sur des sujets tels :
 - La gestion de l'environnement et le développement local³⁸
 - La gestion sociale de l'eau et développement local³⁹
 - L'urbanisme

En septembre 1998, cette Université, en collaboration avec l'OPS/OMS, l'Université Linkoping, l'Institut National d'Hygiène et d'Epidémiologie,

³⁸ Professeur Carlo Lafond, Ing. Gest – Décentralisation et développement local: les enjeux Haïtien .Page 261 a 276 -

³⁹ Evens Emmanuel, Direction de laboratoire de la qualité de l'eau et de l'environnement, Université Quisqueya. – Décentralisation et développement local: les enjeux Haïtien .Page 324 a 335 -

l'Université de Moncton, a réalisé une étude sur l' « évaluation des besoins et de la qualité de l'eau et l'environnement dans les écoles de trois grandes villes d'Haïti.

L'Université Quisqueya offre actuellement une Maîtrise en sciences de l'environnement.

- Pour l'école Nationale de Géologie Appliquée par :
 - L'enrichissement des débats sur la menace sismique
 - L'appui à la mise en place de points GPS⁴⁰

D'autres institutions se sont penchées sur le problème de la prévention des catastrophes, ce sont la faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire, la faculté des sciences et la faculté de Médecine de l'Université d'Etat d'Haïti en apportant à leurs étudiants la connaissance nécessaire pour une pratique saine après l'obtention de leur diplôme.

3.2- Programmes d'éducation sur la réduction des risques de catastrophe dans l'enseignement public en Haïti.

Le curriculum de l'école fondamentale, volet sciences expérimentales, apporte aux élèves entre le 1^e et la 9^e année des connaissances sur :

- L'assainissement et environnement
- La conservation de sol
- Des moyens de corrections de problèmes de l'environnement pouvant être la cause de désastres tel le reboisement
- L'étude d'énergies alternatives pour diminuer la pression sur le bois

Les élèves de la 1^e à la 9^e année ont, selon les normes, entre 6 et 15 -16 ans. Le nombre de sur âgé cependant est très grand. Une récente étude dans la commune de Ganthier, département de l'Ouest, réalisée pour le compte de l'Alliance pour la survie et le développement de l'enfant ⁴¹en juin-Juillet 2004 a montré que :

- Au second cycle (5^e, 6^e année) plus de 45% des élèves ont 14 ans et plus
- Au troisième cycle (7^e, 8e, 9e année) 58% des élèves ont entre 17 et 22 ans

Relatif a l'appui pédagogique des enseignants dans le domaine. Peu a été fait. Nous referant a l'étude citée antérieurement, un seul professeur a assiste ces 5 dernières années a un séminaire dont le thème était « environnement ». De plus, ils ne disposent le plus souvent que du livre de l'élève comme matériel didactique et ont grand besoin de formation continue.

Le MENJS, conscient de ce problème, a donnée mission à ses directions technique de rechercher et d'appliquer une solution urgente pour combler cette carence. Le travail a été initié.

⁴⁰ Assistance du Chef de projet Mr Eric Calais par un membre de l'école Mr Obenson Louis

⁴¹ Etude réalisée par le Dr Yolene Vaval Suréna, MPH pour le compte de l'Alliance pour la survie et le développement de l'enfant/Konesan fanmi se lespwa Timoun .

La situation n'est toutefois pas la même au niveau de certaines écoles du secteur privé. Les projets de réductions de risques réalisées par des élèves sensibilisés par l'enseignement reçu sont de impressionnant⁴².

3.4- Programmes de formation proposés dans le pays et ayant aidé à changer certaines pratiques à l'échelle locale et nationale.

Comme signalé aux points 3.2 et 3.3, des programmes de formation sont proposés au niveau scolaire et universitaire dans le domaine de la gestion des risques en Haïti. Leurs champs et leur impact sont réduits par rapport aux besoins. Des propositions pour développer une formation diplômante associée dans le domaine ont retenu l'attention du Rectorat de l'Université Quisqueya mais les discussions n'ont pas abouti, à date, à un programme concret. Cette université offre toutefois une maîtrise en Environnement.

L'enseignement dispensé en rapport avec la gestion des risques ne touche donc qu'un petit nombre d'étudiants d'écoles supérieures et n'apporte que peu de connaissances aux élèves du niveau fondamental. On s'explique donc pourquoi, en Haïti, la protection des ressources collectives est le domaine réservé à un petit groupe et qu'il est difficile de construire une conscience collective.

Solidarité Union Coopération (SUCO) a fait dépôt en Septembre 2003, à la bibliothèque nationale d'un jeu d'ouvrage dénommé « Djakout peyzan ». Le volume 4 traite de la gestion des désastres et consacre la page 7 du dit volume à des conseils pour éviter les inondations et invite à l'organisation communautaire pour prévenir et réduire l'impact des désastres (page 13). L'originalité de cet instrument de formation réside dans le fait qu'il s'adresse aux paysans haïtiens en créole, dans un langage usuel.

Djakout paysan, comme d'autres documents dédiés à la formation et/ou devant servir de référence à niveau communautaire (local) tel l'ABC de la protection Civile (écrit en français et en créole) produit par le PADF, la communauté face aux désastres (version française – la version créole sortira sous peu) DPC/OPS - OMS⁴³, Premières notions de préparation aux désastres (écrit en français et en créole) de la CRH, priorise la préparation et la réponse aux désastres. Tous les documents sus-cités sont de grandes valeurs et touchent des groupes très importants. Des efforts consentis par les producteurs doivent être harmonisés, supportés et amplifiés afin compléter les outils de formation tant en matière de gestion des risques que de réponses aux désastres. Un séminaire réalisé par la DPC avec l'appui technique et financier du PUND a initié l'action en ce sens. Celui-ci répondait à une demande de membres des structures de Protection Civile.

La DPC, pour la formation des membres des comités départementaux et locaux, la formation de cadres d'institutions (gouvernementales et non gouvernementales) oeuvrant dans la gestion de risques et désastres, a développé des Modules de formation dans le domaine. Les personnes formées appliquent leur connaissance dans leurs activités régulières. Le contenu des modules a pu être testé et s'est

⁴² Travaux de recherche d'élèves du Collège Catts Pressoir sont disponibles sur le site de l'école: www.cattspressoir.org

⁴³ Auteurs : Dr Yolene Suréna, Mme Myrtha Jean-Baptiste, Dr Maria Dolores Perez

affiné à travers le temps. Pour répondre à la nécessité développer un Programme Nationale de Formation, une étude a été faite et des propositions produites par un consultant dans le cadre de l'appui matériel et technique du PNUD. La mise en place d'un centre de formation a été initiée.

La Fédération des Amis de la Nature (FAN) a, au cours de cette année, réalisé un séminaire sur le risque sismique qui a attiré et sensibilisé un grand nombre de participants. Parmi eux, des décideurs tant du secteur public que du secteur privé.

3.5- Savoir et de sagesse traditionnelle locale intègre en Haïti au sein des pratiques et des programmes de formation relatifs à la réduction des risques de catastrophe.

La sagesse traditionnelle construite à partir d'observations, de connaissances transmises à travers les ans de génération en génération supporte, traditionnellement, la prise de décision à niveau local en matière de gestion de risques. Elle se réfère le plus souvent à la gestion des cours d'eau ; au ravin et l'érection d'habitat ; la prédiction d'inondations ; la décision de partir en haute mer. Dans la mise en place de système d'alerte précoce dans les plaines, le changement de la coloration de l'eau des cours d'eau avant même la remontée de leur niveau est pour l'habitant un signe précoce d'une inondation probable qui a été utilisé. En effet, elle informe de la tombée de pluies plus ou moins importantes dans les montagnes. L'eau charriant la terre détachée à cause de l'érosion, change de couleur en fonction de celle des sols. Pour les marins, l'arrivée sur le rivage de certains éléments ramenés par les courants est signe annonciateur de mauvais temps. L'enseignement scolaire ou universitaire en est fait peu cas. Ce savoir, considéré comme empirique, est souvent mis en opposition avec les connaissances scientifiques et le bon sens de l'habitant passé en dérision.

3.6- Campagnes ou de programmes nationaux de sensibilisation de la population à la réduction des risques de catastrophe - les acteurs principaux.

Le MDE, dans la mise en place de ses programmes de protection de l'environnement, le MICT, à travers les messages lancés par l'OSAMH ont développé des programmes d'information du public. Il en est de même d'association luttant pour la protection de l'environnement tel : La FAN,

Le groupe thématique « information du public » n'a jusqu'ici travaillé qu'à l'identification d'éléments pour un plan de communication et au développement de stratégies en rapport avec les périodes cycloniques et/ou des événements précis (Carnaval, Rara⁴⁴ par exemple). Des actions ponctuelles de structures telles : la DPC, le MSPP, la CRH, le PADF, le CNM sont à signaler. Elles se réfèrent

⁴⁴ Activité traditionnelle – Les participants en bandes dansent à travers les villes et villages pendant toute la période du Carême.

principalement à la conduite à tenir en fonction de situations spécifiques⁴⁵ et s'adressent à la population générale.

Toutefois, la DPC pour répondre à sa mission et concrétiser ses plans de travail engage un spécialiste en communication et recherchera des ressources pour supporter une campagne nationale de sensibilisation de la population à la réduction des risques de catastrophe. Ce programme inclura notamment, des messages éducatifs s'adressant aux élèves. Notons, que la demande en provenance des écoles en matière d'information et d'appui à la formation sont de plus en plus grandes. Elles traduisent l'intérêt suscité par les efforts déployés.

Dans tous les cas de figure les média sont associés aux efforts. Ils sont des partenaires incontournables. Ils offrent aux structures de protections civiles des tarifs préférentiels. En cas d'alerte et suites à un désastre, des messages préventifs sont diffusés gratuitement conformément à la loi.

Aucune évaluation formelle des efforts n'a été réalisée. Des groupes de travail constitués au niveau du groupe thématique communication ont toutefois étudié la stratégie de communication et les supports utilisés.

Composante 4 Applications/Instruments de gestion des risques

4.1- Bons exemples de pratiques liant la gestion environnementale et la réduction des risques de catastrophe dans votre pays.

La Rouyone est une rivière qui traverse la ville de Léogane⁴⁶. Dès que l'intensité des pluies dépassent la moyenne, elle inonde la ville et emporte tout sur son passage. Des efforts combinés du MARNR - MTPTC – PADF ont permis d'apporter une solution au problème en s'adressant à ses causes. Pendant plusieurs années aucun dégât n'a été enregistré même après des pluies importantes. Actuellement, le manque d'entretien des travaux réalisés commence à se faire sentir.

Référence:
Sous direction agricole départemental Ouest/MARNDR
Léogane

Il existe dans leur conception, leur programmation, d'autres bons exemples de programmes et projets liant la gestion de l'environnement et la réduction des risques de catastrophes. La protection du Pic Macaya, des parcs et forêts, la protection des bassins, la versant de nos mornes en sont des exemples. Cependant, les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs. Les causes principales de résultats mitigés :

- Manque de suivi et/ou de ressources financières (ex : projet d'appui à la protection des parcs et forêt /Parc la visite);
- Pas d'appropriation locale des projets. Certains projets ne voient que le côté écologique et non les besoins économiques des populations. Les besoins des

⁴⁵ CD contenant des exemples de messages est annexé au document – Annexe

⁴⁶ Commune de Leogane, située à l'ouest de Port-au-Prince. 134.190 ha IHSI. 4e recensement général de la population et de l'Habitat – résultats Préliminaires – Août 2003

acteurs locaux ne sont pas répondeurs à la population. Après certains projets, les populations vivent des fois une situation pire que la situation antérieure ;

- Projet et programmes ne répondent pas toujours à des besoins exprimés par la population ;
- Projet vu par la population exclusivement comme sources de revenu ;
- Problèmes administratifs, institutionnels. Responsabilités mal définies entre le MARNDR ou le MDE. Il en résulte des duplications ou la non réponse à certains aspects du problème ;
- Perte de cadre dès que le financement du projet se termine ;
- Interventions difficiles à cibler.

4.2- Utilisation d'instruments financiers pour réduire l'impact des catastrophes.

L'achat d'**assurance** n'est pas courant en Haïti. Selon les compagnies, sont assurés principalement:

- Les résidences financées par les banques ;
- Les commerces.

Ce sont des assurances obligatoires. Quoique la prime soit déductible d'impôt, il y a très peu d'assurances volontaires. Dans ce dernier cas, les clients sont le plus souvent des personnes ayant vécu à l'étranger.

La valeur des biens déclarés à l'achat de l'assurance est dans la plus part du cas inférieure à leur valeur réelle. Ce qui entraîne une sous assurance.

Le **fond d'urgence** réactivé au lendemain du cyclone Georges est alimenté à partir de taxes prélevées sur le salaire des fonctionnaires est en quelque sorte une forme d'auto assurance nationale puisqu'il permet d'assister les personnes affectées en cas de désastres. Le montant du fait que l'état assiste effectivement les victimes et la multiplication de désastres n'arrive plus qu'à couvrir qu'une partie de l'assistance immédiate. Cette assistance est donnée selon un barème déterminé par les structures de Protection Civile à toutes les victimes identifiées.

Le fond d'urgence est accessible sur requête écrite du Ministre de l'Intérieur, des collectivités Territoriales et de la Sécurité Nationale, en sa qualité de président du CNGRD, au Ministre des finances (MDF). La demande est justifiée par les données disponibles mettant en évidence l'ampleur du problème ou les dégâts anticipés. Ces données proviennent tant de la DPC que des Ministères sectoriels : activités de préparation (si le passage d'un cyclone est confirmé par le CNM par exemple) ou de réponse. Il est utilisé, selon les rubriques de demande. Après utilisation, un rapport financier spécifique est envoyé par les Ministères sectoriel au MICTSN et un rapport consolidé est acheminé par ce dernier au MDF.

En post désastres, l'accès au **micro- crédit** au niveau de la Banque de la République d'Haïti (BNC) est un mécanisme récent. Il a été proposé systématiquement la première fois aux marchands du Marché Hyppolite victimes

d'un incendie en 2003. Les victimes sont identifiées par la DPC qui les réfèrent à la BNC pour les suites. Cet outil apprécié par certain mérite d'être étudié.

4.3- Exemples précis de mesures ou de programmes techniques de réduction des risques de catastrophe mis en oeuvre dans le pays

- Programme de formation du MARNDR – Fonctionnement du Centre de formation en aménagement intègres des mornes du Limbé (commune du département du Nord)
- Programme de gestion des bassins versant stratégiques⁴⁷
- Programme de protection des parcs et forêts ; Pic Macaya, Forêt des Pins, Parc La Visite⁴⁸
- Recherche d'énergies alternatives⁴⁹
- Réglementation de l'utilisation des carrières de sable⁵⁰
- Mesures correctives au niveau de la Rouyone⁵¹

Composante 5 Préparation et planification des situations d'urgence

5.1- Disponibilité de plans d'urgence contre les catastrophes - niveau national et communautaire. Activation et résultats constatés.

Le **Plan d'intervention en cas de désastres** repose sur l'organisation d'instances gouvernementales et non gouvernementales (de Protection Civile) en domaines fonctionnels de responsabilité pour la réalisation d'actions qui peuvent s'avérer nécessaires en cas d'urgence. Le système fonctionnel mis en place permet la coordination et l'organisation des efforts d'intervention en cas de désastres. Le Plan national d'intervention propose un mécanisme efficace de coordination de la prestation d'assistance et de ressources aux niveaux départementaux et locaux victimes d'une catastrophe ou d'une urgence.

Dans le cadre de ce système, un Ministère assume la direction d'une « fonction » d'intervention spécifique et se charge de la coordination directe avec les entités qui assistent cette fonction. Les cadres de haut niveau, représentant les Ministères coordonnateurs de fonction, forment le SPGRD et constituent le Centre des opérations d'urgence (COU) quand celui-ci est activé. Ils sont responsables de fournir l'assistance requise dans leur domaine fonctionnel à partir de leur Ministère. Ce système simplifie la coordination de la réponse et la répartition des ressources. La DPC assure la coordination du COU.

Le système comprend 9 fonctions de secours d'urgence (FSU) qui peuvent s'avérer nécessaires pour répondre à tous types de catastrophe.

⁴⁷ Plan d'action pour l'environnement – Programme 5

⁴⁸ Plan d'action du MARNDR

⁴⁹ Programme dans le Nord'Ouest de la CARE

⁵⁰ MPTC/Bureau des Mines

⁵¹ Action du MARNDR – TPTC - PADF

FSU	FONCTION	MINISTÈRE (PRINCIPAL)
I	Information et planification	Intérieur, Collectivités territoriales et Sécurité Nationale (DPC)
II	Travaux publics, transports et communications	Travaux publics, Transports et Communications
III	Protection de l'environnement	Environnement
IV	Dons et services bénévoles	Affaires étrangères
V	Sécurité, recherches et secourisme, évacuation et lutte contre les incendies	Justice et Sécurité publique (PNH/Pompier)
VI	Services aux populations	Affaires sociales / CRH
VII	Services de santé	Santé publique et Population
VIII	Reconstruction et réhabilitation	Planification et Coopération externe
IX	Soutien logistique	Intérieur, Collectivités territoriales et Sécurité Nationale

Un Ministère principal est désigné sur la base de son autorité, de ses ressources et de ses capacités dans le domaine fonctionnel particulier pour diriger chaque FSU. Les autres Ministères et instances de Protection Civile sont désignés comme structures de soutien d'une ou plusieurs FSU d'après leurs ressources et capacités à apporter leur aide dans le ou les domaines fonctionnels.

Les Ministères principaux et les instances de soutien désignés pour les FSU sont indiqués à la figure suivante.

P : Fonction principale **S** : Fonction de soutien

	Information et planification	Travaux publics, transports et communications	Protection de l'environnement	Dons et services bénévoles	Sécurité, recherches et secourisme, évacuation et lutte contre les incendies	Services aux populations	Services de santé	Reconstruction et réhabilitation	Soutien logistique
Institutions	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales	S	S	S	S	S	S	S	S	P
Ministère de la Santé Publique et de la Population	S	S	S	S	S	S	P		S
Ministère des Travaux Publics, des Transports et des Communications	S	P	S	S	S	S	S	S	S

	Information et planification	Travaux publics, transports et communications	Protection de l'environnement	Dons et services bénévoles	Sécurité, recherches et secourisme, évacuation et lutte contre les incendies	Services aux populations	Services de santé	Reconstruction et réhabilitation	Soutien logistique
Ministère des Affaires Sociales	S			S		P	S		S
Ministère de l'Environnement	S	S	P		S		S	S	S
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe	S	S	S	S				P	S
Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes	S	S		P	S	S	S	S	S
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (PNH)	S	S	S	S	P	S			S
Croix Rouge Haïtienne	S			S	S	P ⁵²	S		S
Societe civile /ONG	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Groupe d'assistance de coopération internationale	S			S		S		S	S
Direction de la Protection Civile (DPC)	P	S	S	S	S	S	S	S	S
Ministère de l'Economie et des Finances	S	S		S	S		S	S	S
Ministère des Haïtiens résidant à l'étranger	S			S			S	S	
Ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports	S					S			
Ministère de la Condition féminine	S					S			
Ministère du Commerce et de l'Industrie	S							S	S

Le plan quoique utilisé de façon limité en cas de désastres n'a jamais été validé donc, aucun engagement des instances concernées n'a été obtenu. En cas de désastres, la charge principale retourne à la DPC qui n'a plus alors la possibilité de jouer son rôle de coordination. Les entraves majeurs à la pleine utilisation de la stratégie proposée par le plan sont :

- le manque d'autorité accordé par les Ministères a leur représentant au niveau du COU ;
- l'absence de comité intra sectoriel. Le représentant de l'entité se retrouve seul et pris entre la nécessité d'être au COU et au niveau de son institution pour organiser la réponse ;

⁵² Tache partagée avec le Ministère des Affaires Sociales

- Le manque de ressources (COU dépourvu de moyens de travail essentiel).

Le plan conçu en 2001, il aurait du être révisée en 2003 (chaque 2 ans). Il doit être revu à la lumière des leçons apprises, validés et ratifiés par les instances concernées.

5.2- Disponibilité d'un fonds d'urgence étatique pour la réponse aux catastrophes, et d'infrastructures nationales ou communautaires de stockage des articles de secours d'urgence, notamment les vivres, les médicaments et les tentes/abris.

Le **fond d'urgence** réactivé au lendemain du cyclone Georges est alimenté à partir de taxes prélevées sur le salaire des fonctionnaires. Le montant disponible est variable, il est fonction des ponctions faites pour répondre aux désastres et du montant de taxes prélevé. Rappelons que le fond d'urgence est accessible sur requête écrite du Ministre de l'Intérieur, des collectivités Territoriales et de la Sécurité Nationale, en sa qualité de président du CNGRD, au Ministre des finances (MDF). La demande est justifiée par les données disponibles mettant en évidence l'ampleur du problème ou les dégâts anticipés. Ces données proviennent tant de la DPC que des Ministères sectoriels : activités de préparation (si le passage d'un cyclone est confirmé par le CNM par exemple) ou de réponse. Il est utilisé, selon les rubriques de demande. Après utilisation, un rapport financier spécifique est envoyé par les Ministères sectoriel au MICTSN et un rapport consolidé est acheminé par ce dernier au MDF

Pour répondre aux besoins des victimes, la Protection civile doit souvent faire appel à la solidarité Nationale et internationale. L'évaluation des disponibilités est fait périodiquement par la DPC/SPGRD. Un formulaire préposé à cet effet⁵³ est alors distribué aux donateurs potentiel et ces derniers informent par écrits de leur potentiel et des modalités d'accès.

Au tant que possible la DPC et/ou le COU ne reçoivent pas physiquement ces dons en cas de désastres. Ils les mobilisent vers les bénéficiaires. Les entités dispensant des intrants les gardes durant les périodes post désastres et les distribuent directement ou indirectement, en fonction des besoins, après concertation avec la DPC et/ou le COU aux bénéficiaires. Ce qui explique pourquoi la DPC n'a que peu d'espace de stockage et peu de ressources propres. Il s'avère toutefois nécessaire de penser la doter d'un stock minimale qui permettrait à des équipes d'intervention d'urgence de répondre dans un très bref délai aux premiers besoins de populations sinistrées.

5.3- Responsabilité de la coordination de la préparation à la réponse aux catastrophes – Disponibilité en ressources humaines et financières suffisantes.

La DPC de part sa mission à la responsabilité de coordonner la préparation a la réponse aux catastrophe. Elle est appuyée dans sa tâche par le SPGD.

Les ressources de la DPC sont très limites. Son personnel est insuffisant en nombre et plus d'un à des compétences limites dans le domaine. Celui-ci est

⁵³ Voir exemplaires en annexe 6

concentre au niveau central. En périphérie, elle dépend des comités départementaux et locaux. La dotation d'un personnel à plein temps assurant le suivi des activités dans les départements est un besoin urgent. De plus, Elle a peu de moyens de déplacement et ne dispose pas de système lui permettant de joindre en tout temps les structures périphériques (Le système radio dont elle disposait n'est plus fonctionnel pour des raisons diverses).

La DPC ne dispose pas d'un budget de fonctionnement propre. Elle dépend pour toutes ses dépenses journalières de la Direction d'Administration du MICTSN. Les difficultés rencontrées lors de la réalisation de tâches de routine sont accentuées en périodes de crises. Elle gère des fonds externes destinés à des activités bien définies et aucun bailleur n'a couvert pour elle, à date, des activités de préparation. Cependant, le fonds d'urgence peut être sollicité pour repositionner des ressources ou supporter l'alerte. En règle générale, le financement des actions de préparation aux désastres proviennent des budgets de fonctionnement des Ministères.

En matière de coordination des actions de préparation, le succès de des efforts de la DPC dépend beaucoup de :

- l'imminence et de l'ampleur que pourrait avoir la matérialisation d'une menace ;
- de l'appui du Président du CNGRD.

Composante 6 : Identification de bonnes pratiques en matière de gestion des risques de catastrophe

Premier exemple de bonne pratique: Collaboration PNUD – DPC

I. INTRODUCTION

Haïti est un pays fréquemment affecté par les désastres. Sa géographie est caractérisée par une série de catastrophes naturelles, qui combinées aux périodiques crises politiques, institutionnelles, socioéconomiques, et aux conditions environnementales détériorées par la population, agissent comme un déclencheur qui crée de fréquents scénarios de petits et grands désastres. Ces fréquents désastres qui en même temps aggravent – dans un cercle vicieux - les conditions socio-environnementales affectent la population dans sa capacité de développement.

Cependant, dans une situation tellement dramatique la possibilité d'amélioration de ces circonstances dépend de la capacité de décision du gouvernement. Après le passage du Cyclone Georges, le gouvernement haïtien a démontré un engagement substantiel pour améliorer sa capacité de réaction. Immédiatement après le désastre une série de décisions allant dans ce sens ont été prises, dont certaines ont mis en valeur la capacité de la population de faire face aux situations urgentes, et, à moyen terme de diminuer les facteurs qui engendrent les risques.

Les améliorations des Institutions de coordination, la propagation précoce d'avertissement, la capacité locale de gestion du risque et des désastres sont quelques activités prioritaires du Gouvernement. L'identification des activités et infrastructures contribuent à augmenter la vulnérabilité et les activités ayant un potentiel pour agir sur les causes du risque, les améliorations des lois-cadre ainsi que les changements d'attitude de la population vis à vis

des désastres sont devenus parmi les plus importants engagements du Gouvernement National.

Le Ministère de l'Intérieur, avec l'aide du PNUD, a lancé un projet d'identification et de formulation d'un Plan National de Gestion du Risque et des Désastres. Le PNUD s'est engagé à soutenir le gouvernement dans les négociations avec la Coopération Internationale couvrant différents programmes.

II. Gestion du Risque et des Désastres : divers acteurs et complémentarité.

Faisant suite à l'impact d'un désastre majeur, les discussions initiales autour du projet se sont concentrées sur l'amélioration des capacités pour faire face à des désastres ultérieurs. Cependant, au début de la détermination des besoins et de la formulation du projet, la tendance avait pris la direction d'une approche pro-active orientée vers un développement durable et non simplement une capacité de réaction. Les deux approches, différentes mais complémentaires, furent incluses dans le projet, avec une accentuation sur la Gestion du Risque.

Cependant, dans la stratégie d'exécution, la priorité a été donnée à certaines activités qui ont joué un grand rôle dans la consolidation du processus. Le renforcement de la capacité opérationnelle a consolidé une nouvelle étape de crédibilité, de l'opinion publique et des Institutions Gouvernementales. Le renforcement des plates-formes de coordination ayant trait à la préparation et la réaction est une opportunité et une force pour la création d'objectifs plus ambitieux de Gestion du Risque.

Par exemple, la création et mise en place d'un Centre d'Opération d'Urgence (COU) ayant réalisé de bonnes performances durant la Saison des Cyclones de 1999 a été un apport majeur dans la consolidation de la coordination inter- institutionnelle. La participation plus grande d'acteurs ayant des capacités variées, a facilité l'établissement d'objectifs concrets et mesurables dans la Gestion du Risque, et l'approbation d'un Plan National de Gestion des Risques et des Désastres, ainsi que la base d'un Système National.

Le fait, que le Plan National ait été conçu de manière participative, a permis l'incorporation des organisations non traditionnelles et a augmenté le rôle des autorités locales et régionales. Dans ce sens et par la mise en place du projet, le processus de validation du Plan ainsi que l'accent sur la décentralisation, ont joué un rôle important dans la création d'un sentiment de propriété et d'engagement d'une grande variété d'acteurs.

Il faut noter, par expérience, qu'une amélioration substantielle dans l'aptitude d'autoprotection et réaction aux désastres, crée une base de crédibilité pour l'établissement et l'adoption de la politique et des activités de la Gestion du Risque.

III. Efficacité de la Gestion du Risque basée sur la Communauté. Réduction de l'impact.

La Gestion locale du Risque a été l'un des plus important facteur dans le Projet. Dans le Plan National pour la Gestion du Risque et des Désastres cet enjeu a été considéré comme l'un des plus importants de ce programme. La nouvelle approche du Gouvernement met l'accent sur le principe de large participation, décentralisation et distribution des responsabilités parmi les institutions de l'Etat et les autorités locales.

Un programme pour renforcer les Capacités Locales a été développé. Le programme fut basé sur l'application d'un module éducatif tendant à promouvoir des activités et attitudes pour modifier les conditions de risque et de désastres, changer l'attitude de résignation aux désastres et encourager un point de vue proactif parmi la population. Cette méthodologie a pour but de toucher, non seulement les autorités locales mais les communautés elles-mêmes, tout en essayant de renforcer les capacités des Maires et des Municipalités et de créer une base d'autoprotection dans les communautés.

Dans le processus d'établissement du programme l'expérience d'autres coopérations internationales a été prise en compte :

- Caribbean Disaster Mitigation Project, promu par l'OEA et l'USAID et utilisent la méthodologie OFDA.
- WPF (World Food Program) qui inclut des composantes de gestion du risque dans leurs programmes agricoles.
- CONCERN, et NGO qui ont travaillé avec des organisations communautaires d'urgence.
- CARE, avec une grande expérience dans le domaine de la logistique dans beaucoup de région du pays.

Dans un premier temps, à cause de son haut niveau d'Organisation de Protection Civile, le Département du Nord a été choisi pour lancer les activités du programme. L'équipe de formation de la Direction de la Protection Civile a reçu l'appui des ressources du projet pour l'élaboration et l'adaptation des modules de formation.

Une introduction d'activité a été conçue au Cap Haïtien, avec la participation de plusieurs communautés environnantes. Le processus développé arrive, par l'intermédiaire d'un cours de participation à une discussion et assimilation d'une nouvelle vision des désastres et du risque, l'identification de solutions viables, et le développement des cartes et plans de risques.

Le processus du Cap Haïtien a eu un impact remarquable sur une communauté fréquemment affectée par des inondations saisonnières : Le nombre de décès a été réduit à zéro, et l'impact sur les matériaux a lui aussi été réduit grâce au système d'alerte précoce planifié précédemment. Le succès atteint a servi d'exemple à d'autres communautés.

IV. Un Plan National de Gestion du Risque et des Désastres: Une approche systémique au lieu de centralisme.

Comme cité auparavant, le cyclone Georges a rendu évidents les plus importants facteurs de vulnérabilité haïtienne: le manque d'un Système de Gestion du Risque et des Désastres efficace et bien organisé ainsi que la formulation et la mise en place d'un Plan National.

Le gouvernement a pourtant essayé auparavant de faire des efforts dans ce sens pour résoudre ce problème. En 1983, l'Organisation de Prévention des Désastres (OPDES) a été créée. En 1997 la Direction de la Protection Civile (DPC) a été activée dans le but de développer ce sujet. Dans l'idée d'une approche systémique, un corps institutionnel appelé Secrétariat National de Gestion des Risques et des désastres a également été instauré. En dépit de tous ces efforts, le passage du cyclone Georges a démontré que le travail institutionnel réalisé pour répondre de manière effective aux désastres avait besoin d'être renforcé. Il a aussi montré le manque d'une prise de conscience et d'un sens de responsabilité face au problème vu dans son intégralité.

Dans les cadre du projet de coopération qu'elle a avec le PNUD, la DPC a développé une proposition pour un Plan National de Gestion du Risque et des Désastres, avec la participation de nombreuse institutions, agences internationales et autres organisations.

Le Plan consacre deux parties dédiées à la Gestion des Désastres et la Gestion du Risque avec un accent particulier placé sur le niveau local, pour lequel un programme spécifique a été développé. Le Plan se présente avec les principes suivants :

- Décentralisation (renforcement des capacités locales pour une gestion autonome de la Gestion du Risque).
- Haut niveau de participation (Société Civile, Municipalités et institutions gouvernementales).
- Approche systémique (la responsabilités n'est pas concentrée dans une seule institution)

La stratégie proposée est basée sur trois programmes :

- Programme de Gestion des Désastres
- Programme de Gestion du Risque
- Renforcement des capacités locales pour le Programme de Gestion du Risque.

La proposition a été validée à travers un processus de large concertation incluant les autorités nationales (plus de 40 institutions) et les agences impliquées par le sujet.

V. Augmentation de la capacité de réaction.

Comme mentionné précédemment, la stratégie d'implantation a mis l'accent sur l'augmentation de la capacité de réaction. Par le biais de la DPC, le MICT a développé des activités urgentes pour renforcer la capacité nationale dans les aspects suivants :

1. Renforcer la capacité de la coordination inter institutionnelle.
Les facultés de réaction ont été renforcées d'un bout à l'autre par l'organisation d'un Centre d'Opération d'Urgence et la formulation de normes et protocoles sous le format des modèles de référence. D'autres instruments opérationnels ont été priorisés tels que:
 - Formulaire standard pour dégâts et évaluation des besoins,
 - Formulaire standards pour l'accumulation et la transmission,
 - Formulaire standards pour le traitement des données (graphiques, matrices de données, etc.)
2. Etablissement d'un Système d'Alerte National
Les structures du Système d'Alerte Nationale ont été améliorées et ses protocoles et procédures développées.
3. Implantation du Système de Communication d'Urgences
Le PNUD a soutenu la mise en place d'un Système de Communication d'Urgences. La DPC a été pourvue d'un réseau composé de station de base et portable.

VII. L'Approche sectorielle

Un début pour la mise en place d'un système intégré et participatif.

Le concept développé dans le Plan National de Risque et des Désastres est basé sur une large distribution de responsabilités et une participation dans les tâches de la gestion du risque. La participation de chaque secteur et des institutions étatiques est nécessaire et identifiée par la certitude que la Gestion du Risque est un facteur déterminant dans la Gestion du Développement et ne peut être traitée séparément.

Dans ce sens, l'identification, la planification et l'exécution de la réduction des Désastres et la Gestion des Risques sont de la responsabilité de tous les acteurs de l'Etat dans le cadre des lois constitutionnelles et de leur mission institutionnelle.

Le Plan National est basé dans les divisions sectorielles de l'Etat comme un mécanisme méthodologique pour introduire les actions de la Gestion du Risque dans la planification et l'exécution des activités publiques. Des secteurs et aires thématiques ont été identifiées dans lesquels les différents groupes participent sous la coordination de l'entité qui par la loi se manifeste comme recteur du secteur ou du thème. L'approche sectorielle non seulement autorise une action plus vaste dans la prévention, mais garantie aussi un meilleur rythme d'exécution et permettra d'atteindre de meilleurs objectifs à moyen terme. Ceci évitera la centralisation des responsabilités dans une seule institution et par conséquent ne compter que sur le développement et l'implantation d'une série d'initiatives et tâches simultanées basées sur une stratégie claire et un grand degré d'engagement des Autorités de l'Etat. Ceci nous permet de considérer qu'il existe des bases adéquates pour le succès et l'exécution durable du Plan National. Dans ce contexte, certains secteurs comme la Santé, l'Information Technique et Scientifique, l'Education et l'Agriculture ont déjà commencé la préparation de leurs stratégies.

En ce sens, la leçon apprise serait peut être que l'approche sectorielle représente un support important dans la garantie de l'exécution d'activités simultanées qui permettent la décentralisation des prises de décision et du niveau de la mise en place.

Second exemple de bonne pratique :

Action de la Pan American Development Foundation (PADF) en matière de protection Civile ⁵⁴

LES PARTENAIRES DE LA PROTECTION CIVILE

La PADF en urgence comme en mitigation

Depuis la fin des années 70, la PADF (Pan-American Development Foundation) travaille en Haïti, en milieu rural comme en milieu urbain. En étroite relation avec des institutions nationales et internationales, publiques et privées, Elle a contribué au renforcement de plusieurs organisations communautaires de base à travers le pays.

Elle fournit un support technique destiné à dynamiser le développement économique et social du petit exploitant agricole et des petites entreprises. Entre autres, ce programme a débouché sur la création de la Fondation haïtienne de développement (FHD) qui poursuit encore aujourd'hui les mêmes objectifs.

Cependant, c'est à partir de septembre 1998, après le passage du cyclone Georges, que la PADF a entrepris d'intégrer le système de gestion des risques et désastres en Haïti. En vue d'améliorer la capacité des communautés sélectionnées à récupérer de l'impact économique du cyclone et à mieux se préparer pour faire face à d'éventuels désastres futurs, l'institution a développé le programme de reconstruction des infrastructures endommagées par le passage du cyclone Georges ; et l'USAID a apporté l'appui financier. Ce programme a débouché sur plusieurs résultats :

- l'amélioration de la capacité de production de nourriture dans les régions affectées. 708 tonnes de semences ont été ainsi distribuées aux fermiers participant au programme ;
- la restauration des infrastructures productives et sociales. 22 km de routes secondaires reliant les fermes aux marchés ont été réhabilités ; 36 km de réseau d'eau potable ainsi que 25 écoles rurales endommagées par le cyclone ont été réparés, etc.
- la réduction des impacts environnementaux des futurs désastres. Dans ce cadre des structures de conservation du sol et de l'eau ont été implantées sur 1.100 hectares et 80 km de ravines dégradées ont été traités. Plus des mesures d'accompagnement dont la promotion de pratiques agricoles et environnementales viables;

- l'accroissement de la capacité des communautés à atténuer les effets des désastres et à mieux se préparer pour faire face à d'éventuelles catastrophes. Un programme de formation comprenant des séminaires, des conférences et des ateliers de travail aux niveaux local et régional a été réalisé.

La PADF a aussi évolué dans d'autres domaines. Avec le financement de l'USAID, elle a encadré de 1992 à 1991, plus de 200 ONG et groupes de planteurs dans la production de plus de 7 millions de plantules forestières et fruitières. Elle a ensuite travaillé à l'amélioration de l'environnement, à l'augmentation du revenu du paysan, au renforcement des ONG locales et des groupes de planteurs, à la conservation de sol, etc.

Ainsi, de septembre 1992 à décembre 1999, plus de 91.000 agriculteurs ont réalisé 12 millions de mètres linéaires de structures de conservation du sol, 59.000 seuils et barrières végétales, 10.800 hectares de cultures améliorées, 19.000 jardins de légumes, etc.

A partir de 1994, la PADF a conduit un programme de création d'emplois dans les neuf départements géographiques du pays. Connu sous le nom de Projet JOBS, ce programme a réalisé plus de 100 sessions de formation à l'intention de plus de 181 organismes dont des ONG locales, des groupements de paysans, des coopératives, des institutions religieuses et des mairies.

Cet encadrement a débouché sur la création de 820.000 emplois temporaires, la réparation d'environ 2.000 km de routes secondaires et tertiaires, la réhabilitation de plus de 4.000 km de canaux de drainage et d'irrigation, l'installation de 25 km de tuyaux et de 40 points de distribution d'eau potable, etc.

En protection civile comme dans d'autres aspects de la réalité socio-économique, la PADF accompagne les populations haïtiennes dans leur lutte pour le développement durable.

⁵⁴ La protection civile – Bulletin No2, page 14 – annexe 8

Composante 7: priorités pour la Conférence mondiale de janvier 2005

Les sujets prioritaires suivant devraient faire l'objet de recommandation spécifique lors de la Conférence mondiale de janvier 2005 en vue de promouvoir et renforcer les politiques et pratiques nationales de réduction des risques et de la vulnérabilité aux aléas naturels et technologiques :

- Mécanismes permettant de meilleure échange de bonnes pratiques entre les pays.
- Réponse régionale en cas de catastrophe – Mise en place de mécanismes formels de coopération entre pays.
- Développement de ressources francophones dans le domaine : Cours de capacitation – Ouvrages de référence.

Le pays souhaiterait présenter lors de la Conférence mondiale un projet prioritaire : Système d'alerte précoce local.